

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 073-217300979-20260428-2026\_010-DE



## COMMUNE DE COMMUNE DE CURIENNE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 14

Le 28 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Curienne s'est réuni Mairie de Curienne sous la présidence de Yohann JENNEPIN, suivant convocation transmise le vendredi 24 avril 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** BOCHET Stephane, CHEVALIER Christian, DAYET Tiphaine, FERNANDES Cristina, HACQUARD Manon, HOLMIERES Stéphane, JENNEPIN Yohann, NARETTO Benjamin, PETITDEMANGE Stanislas, PUPPINI Régine, RASTELLO Patricia

**Excusé ayant donné procuration :** BARON Jean-Paul à BOCHET Stephane, HENRION Marie-Sophie à HACQUARD Manon, LACHARME Flavie à JENNEPIN Yohann

**Absents :** THILL Lionel

**Secrétaire de séance :** FERNANDES Cristina

### 2026-010 - BUDGET COMMUNAL – TAUX D'IMPOSITION 2025

**Rapporteur :** BOCHET Stephane



**MAIRIE DE CURIENNE**

Arrondissement de Chambéry  
Département de la Savoie

Il est proposé au conseil municipal de voter des taux d'imposition inchangés pour l'année 2026, soit :

1. Foncier Bâti : 37,30 %
2. Foncier non-Bâti : 94,02 %
3. Taxe Habitation : 14,61%

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 073-217300979-20260428-2026\_010-DE



L'application de ces taux, aux bases d'imposition 2026 fixées par l'Etat, représente un produit fiscal global d'environ 290 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE pour l'année 2026, de fixer les taux d'imposition présentés ci-avant.**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 avril 2026

Le président de séance,  
Yohann JENNEPIN



Le secrétaire de séance,  
Cristina FERNANDES

